



LA VILLE DE NEUCHATEL, GASTRONEUCHATEL ET LE CID COMMUNIQUENT

Aux représentants des médias

## Achats-tests

### Une mesure préventive pour protéger la jeunesse

**La Ville de Neuchâtel, associée à plusieurs partenaires, lance une campagne de sensibilisation à la protection des mineurs avec des achats-tests dans les points de vente de la cité.**

En Suisse, la vente d'alcool est soumise à des restrictions basées sur la protection de la jeunesse. La vente de bière et de vin aux moins de 16 ans et la vente de boissons spiritueuses aux moins de 18 ans sont interdites.

Selon les chiffres de la Régie fédérale des alcools, la moyenne nationale du taux de vente d'alcool à des mineurs s'est élevée, en 2011, à 30,4% sur le plan suisse. Plus de 20'000 achats tests ont été réalisés en Suisse depuis le début des années 2000 et le taux de vente d'alcool à des mineurs est passé de 83,5% à 30,4%. Ces résultats confirment l'efficacité des achats-tests comme instrument de protection de la jeunesse.

La Ville de Neuchâtel mène depuis 2009 une politique visant à diminuer la consommation d'alcool excessive sur la voie publique. En juin 2012, un comité de pilotage, chargé de développer un concept d'achats-tests spécifique à la ville de Neuchâtel, s'est constitué et un mandat a été attribué à la Croix-Bleue romande pour la concrétisation d'achats-tests d'alcool sur le territoire communal.

Le comité de pilotage, présidé par la Ville de Neuchâtel, est composé des institutions suivantes :

- GastroNeuchâtel
- Croix-Bleue romande
- Fondation Neuchâtel Addictions
- CID
- Police cantonale du commerce
- Centre de loisirs
- Régie fédérale des alcools

Le but des achats-tests consiste à sensibiliser le personnel des établissements et des commerces aux dispositions légales existantes et à en mesurer concrètement le respect dans les différents points de ventes.

Les achats-test d'alcool seront effectués ces prochaines semaines par des jeunes, toujours accompagné d'un adulte et sous la responsabilité de la Croix-Bleue romande.

Les résultats des achats-tests seront saisis de manière standardisée puis analysés par la Croix-Bleue ainsi que par le comité de pilotage.

Selon un constat de la Régie fédérale des alcools, l'interdiction de remettre de l'alcool aux jeunes n'est à l'heure actuelle pas encore totalement respectée. En effet, un mineur qui souhaite acheter de l'alcool continue de pouvoir le faire dans 1 cas sur 3. Au travers de ces achats-tests, la Ville et ses partenaires souhaitent endiguer ensemble cet état de fait afin de protéger, dans le respect de la loi, notre jeunesse.

Neuchâtel, le 30 octobre 2012

Renseignements complémentaires:

Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la sécurité  
Tél : 032 717 72 00

Nancy Kaenel-Rossel, chargée de projet  
Tél. 032 72 26 60

Patrice Neuenschwander, chargé de communication  
tél. 032 717 79 05,  
courriel : [patrice.neuenschwander@ne.ch](mailto:patrice.neuenschwander@ne.ch)